

**TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 2026****Au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{re} classe**

Le Maire de Saint Philbert de Grand Lieu,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du 21 février 2011 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 24 mars 2021 après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 12 novembre 2025, 3 agents promouvables, dont 100% femmes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe, établi au titre de l'année 2006 :

Mme Ségolène SAUTON

Soit 1 femme.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Saint Philbert de Grand Lieu, Le 17 décembre 2025

Le Maire,
Stéphan BEAUGÉ



Notifié le : 31/12/25

Signature de l'agent :

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la notification auprès du Tribunal Administratif.